



Réserve Naturelle Régionale COLLINES DE ROUFFACH



Hanneton noir

Le plus vaste espace de pelouses sèches protégé en Alsace

Le site du Bollenberg est l'un des espaces naturels les plus connus en Alsace, à la fois des naturalistes et des scientifiques. Une pelouse sèche anciennement pâturée constitue l'habitat majoritaire de la réserve naturelle et représente, sur l'ensemble de la colline, la plus grande étendue d'un seul tenant du Xerobrometum en Alsace. Elle est soumise à des conditions particulièrement arides en relation avec le substrat géologique (roche calcaire) et la très faible pluviométrie (îlot de sécheresse de Colmar). Par endroits, le substrat rocheux affleure à la surface et conditionne une végétation rupicole des dalles calcaires, notamment caractérisée par l'abondance des orpins.



Lézard vert occidental

En bordure de la pelouse sèche, des haies arbustives thermophiles («fruticées»), ici caractérisées par l'abondance du Baguenaudier et du Bois de Sainte-Lucie, offrent des conditions favorables au développement d'ourlets de plantes herbacées caractérisés par le Géranium sanguin. Dans la partie nord du Bollenberg, la chênaie à Chêne pubescent succède à la fruticée. Plus au nord encore, de l'autre côté de la vallée de l'Ohmbach, la réserve naturelle comporte quelques parcelles sur la colline du Strangenberg, aux lieux-dits Vorburg et Luetzelthal. Ces pelouses entourées de haies hébergent d'importantes stations de Fraxinelle, d'Odontite jaune ou encore d'Aster à feuilles d'osyris.

Vue de la pelouse sommitale



Une protection pérenne pour un lien d'exception

Les collines sèches du Bollenberg constituent une identité forte du paysage rouffachoïse. Elles représentent un enjeu environnemental majeur pour l'Alsace puisqu'elles abritent des vestiges de la biodiversité alsacienne, vieux de plus de 5000 ans. 243 espèces remarquables ont été répertoriées et une flore d'origine continentale y côtoie une flore méditerranéenne.

Dès 1989, la commune de Rouffach, consciente des enjeux de conservation de la biodiversité du site, a confié la gestion de l'ensemble des parcelles communales au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) soit 44 ha situés au Bollenberg et au Luetzelthal.

Les élus ont souhaité franchir une nouvelle étape en dotant cet espace d'un statut de protection pérenne à la hauteur des enjeux.

Le classement en réserve naturelle régionale répond à cet objectif et permettra de léguer ces richesses aux générations futures.»

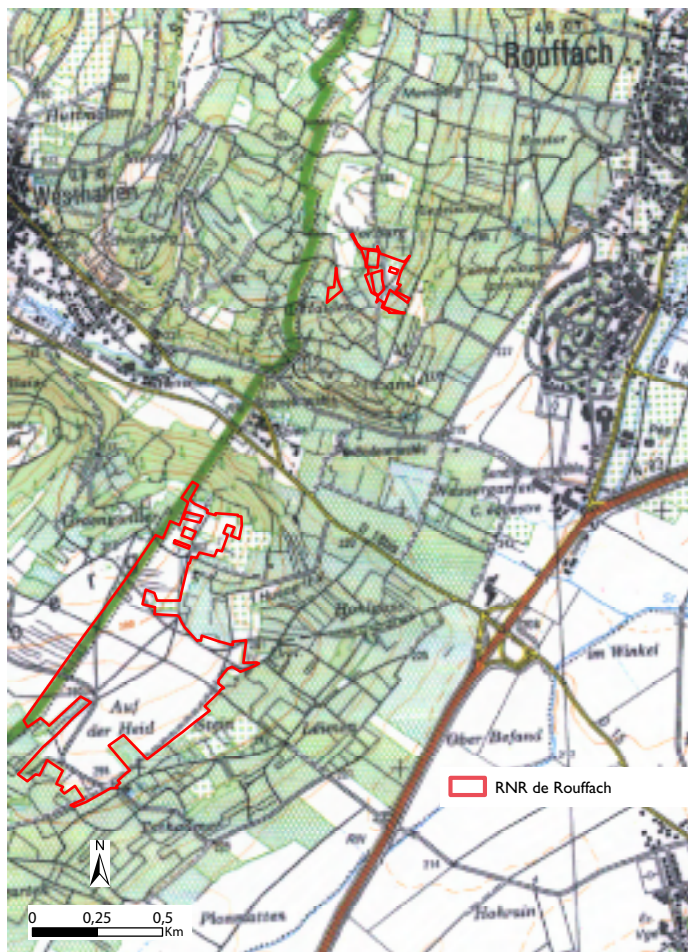


Jean-Pierre Toucas,
Maire de Rouffach

Collines de Rouffach

43,95 ha - Rouffach-68

Baguenaudier



Gestion de la pelouse sèche et maîtrise de la fréquentation humaine

Un pâturage d'entretien écologique doit rapidement être mis en place pour lutter contre l'étouffement du milieu par la strate herbacée, phénomène sans doute accentué par les apports atmosphériques d'azote. En effet, une végétation maigre et rase est une condition essentielle à la survie de la plupart des espèces patrimoniales présentes, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

La fréquentation par le public et les usagers doit être rationalisée afin d'éviter les dérangements de la faune et le piétinement de la végétation. Celle des naturalistes et photographes doit être encadrée pour limiter son impact sur les espèces les plus rares, qui sont celles recherchées en priorité par ce type de public. Il convient aussi d'éviter les prélèvements de plantes et d'animaux par des collectionneurs.

Date de classement

Délibération du 8 février 2013
du Conseil Régional d'Alsace

Gestionnaire

Conservatoire des Sites Alsaciens

Propriétaire

Ville de Rouffach

Habitats

Pelouse sèche à brome érigé,
fruticées, ourlets herbacés
à Géranium sanguin, chênaie
à Chêne pubescent.

Flore

Fumana à tiges retombantes
(*Fumana procumbens*),
Baguenaudier (*Colutea
arborescens*), Géranium sanguin
(*Geranium sanguineum*), Peucedan
d'Alsace (*Xanthoselinum
alsaticum*), Fraxinelle (*Dictamnus
albus*), Odontite jaune (*Odontites
luteus*), Aster à feuilles d'osyris
(*Aster linosyris*), Ophrys litigieux
(*Ophrys litigiosa*)

Faune

Ephippigère des vignes
(*Ephippiger diurnus*), Criquet
des jachères (*Chorthippus mollis*),
Lézard vert (*Lacerta bilineata*),
Coronelle lisse (*Coronella
austriaca*), Huppe fasciée
(*Upupa epops*), Alouette lulu
(*Lullula arborea*).